



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 2 avril 2009 — N° 15

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 02.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée reprend le débat sur le discours d'ouverture de la session prononcé par M. Charest, premier ministre, à la séance du mardi 10 mars 2009 ainsi que sur les motions de censure présentées par Mme Marois, chef de l'opposition officielle, Mme Roy (Lotbinière), M. Khadir (Mercier), M. Ferland (Ungava), M. Drainville (Marie-Victorin), M. Simard (Richelieu), M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), M. Curzi (Borduas), Mme Bouillé (Iberville), M. Bergeron (Verchères), et M. Kotto (Bourget).

Le débat terminé, M. Chagnon, deuxième vice-président, rend la décision suivante sur la recevabilité de la motion de censure présentée par M. Bergeron (Verchères).

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion de censure présentée par M. Bergeron (Verchères) dans le cadre du discours d'ouverture de la session est irrecevable puisqu'elle contient de l'argumentation, ce qui ne respecte pas l'article 191 du Règlement.

Au nom du député concerné, M. Chagnon, deuxième vice-président, demande le consentement de l'Assemblée afin de substituer à la motion irrecevable précitée une nouvelle motion conforme au Règlement.

Du consentement de l'Assemblée, M. Chagnon, deuxième vice-président, dépose la motion de M. Bergeron (Verchères) qui se lit maintenant comme suit :

2 avril 2009

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le premier ministre et son gouvernement pour leur manque de vision pour l'avenir du Québec, plus particulièrement pour le silence total du discours inaugural quant à d'éventuelles mesures en matière de transports collectifs et pour un plan de relance économique s'appuyant essentiellement sur des investissements somme toute modestes dans les infrastructures routières et ne prévoyant aucune mesure additionnelle en transports collectifs.

Puis, M. Chagnon, deuxième vice-président, entreprend la mise aux voix des motions de censure présentées au cours du débat.

Est d'abord mise aux voix la motion de censure de Mme Marois, chef de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le premier ministre pour son incapacité à exercer le leadership auquel s'attendent les Québécois dans le dossier des pertes historiques de la Caisse de dépôt et placement du Québec et pour son refus de permettre la comparution de la ministre des Finances, de qui relève la responsabilité de la Caisse.

Un vote par appel nominal est exigé et, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance. Conséquemment, la mise aux voix de toutes les motions de censure présentées au cours du débat sur le discours d'ouverture est reportée à la période des affaires courantes de la présente séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Whissell, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 25, Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 11 h 58, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

2 avril 2009

La séance reprend à 14 h 08.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Whissell, ministre du Travail, dépose :

Le Plan stratégique 2008-2011 du Conseil des services essentiels.
(Dépôt n° 148-20090402)

Dépôts de pétitions

Mme Champagne (Champlain) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 21 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place d'un partenariat public-privé créant le Fonds de développement des jeunes enfants.
(Dépôt n° 149-20090402)

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 39 citoyens et citoyennes de la circonscription de Hochelaga-Maisonneuve, concernant l'aide financière aux projets communautaires dans les habitations à loyer modique.
(Dépôt n° 150-20090402)

M. Villeneuve (Berthier) dépose :

2 avril 2009

L'extrait d'une pétition, signée par 203 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place d'un partenariat public-privé créant le Fonds de développement des jeunes enfants.

(Dépôt n° 151-20090402)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Beaudoin (Mirabel) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 263 citoyens et citoyennes de la circonscription de Mirabel et de ses environs, concernant l'augmentation des budgets des centres de réadaptation afin de réduire l'attente pour le traitement des enfants.

(Dépôt n° 152-20090402)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Lapointe (Crémazie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 002 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la demande d'une commission d'enquête sur les pertes historiques à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(Dépôt n° 153-20090402)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Turcotte (Saint-Jean) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 67 citoyens et citoyennes de la circonscription de Saint-Jean, concernant l'aide financière aux projets communautaires dans les habitations à loyer modique.

(Dépôt n° 154-20090402)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

2 avril 2009

Votes reportés

L'Assemblée procède aux votes reportés, à la présente séance, sur les motions de censure présentées dans le cadre du débat sur le discours d'ouverture.

Est d'abord mise aux voix la motion de censure de Mme Marois, chef de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le premier ministre pour son incapacité à exercer le leadership auquel s'attendent les Québécois dans le dossier des pertes historiques de la Caisse de dépôt et placement du Québec et pour son refus de permettre la comparution de la ministre des Finances, de qui relève la responsabilité de la Caisse.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 6 en annexe)

Pour : **52** Contre : **62** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure de Mme Roy (Lotbinière). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour son manque de vision et son absence de stratégie pour permettre aux Québécois de sortir plus forts de la crise économique qui sévit actuellement.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 7 en annexe)

Pour : **52** Contre : **62** Abstention : **0**

2 avril 2009

Est ensuite mise aux voix la motion de censure de M. Khadir (Mercier). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour son entêtement à poursuivre les projets de partenariat public-privé inefficaces et plus coûteux pour les contribuables, plus particulièrement les projets du CHUM, de L'Hôtel-Dieu de Québec, de la salle des spectacles de l'OSM et de l'échangeur Turcot.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 8 en annexe)

Pour : **46** Contre : **68** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure de M. Ferland (Ungava). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement libéral qui fait preuve d'improvisation dans la mise en place d'un plan de développement du Nord québécois sans impliquer dans sa préparation les populations nord québécoises.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 9 en annexe)

Pour : **52** Contre : **62** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure de M. Drainville (Marie-Victorin). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec blâme sévèrement le gouvernement du Parti libéral pour avoir abandonné les objectifs visant à éliminer l'attente à l'urgence.

2 avril 2009

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **10** en annexe)

Pour : **52** Contre : **62** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure de M. Simard (Richelieu). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour son entêtement idéologique à poursuivre la réalisation du CHUM en mode PPP plutôt qu'en mode conventionnel.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **11** en annexe)

Pour : **46** Contre : **68** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure de M. Cloutier (Lac-Saint-Jean). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour son incapacité à obtenir des résultats dans les multiples litiges qui l'opposent au gouvernement fédéral, tels que le financement pour l'éducation postsecondaire, la conclusion d'ententes dans le cadre du Fonds Chantiers Canada, le conflit de juridiction pour l'exploration pétrolière et gazière dans le golfe du Saint-Laurent, le financement des mesures pour les gens qui ne sont pas éligibles à l'assurance-emploi et la compensation financière pour la crise du verglas.

Un vote par appel nominal est exigé.

2 avril 2009

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **12** en annexe)

Pour : **52** Contre : **62** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure de M. Curzi (Borduas). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour son absence de volonté réelle de réduire le décrochage scolaire et son non-respect de l'engagement pris lors du discours d'ouverture de 2003.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **13** en annexe)

Pour : **52** Contre : **62** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de censure de Mme Bouillé (Iberville). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour sa gestion chaotique de la crise de la listériose et pour l'absence de mesures concrètes d'aide aux producteurs artisans pour remédier à cette situation dans le discours inaugural du premier ministre.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **14** en annexe)

Pour : **52** Contre : **62** Abstention : **0**

2 avril 2009

Est ensuite mise aux voix la motion de censure de M. Bergeron (Verchères). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le premier ministre et son gouvernement pour leur manque de vision pour l'avenir du Québec, plus particulièrement pour le silence total du discours inaugural quant à d'éventuelles mesures en matière de transports collectifs et pour un plan de relance économique s'appuyant essentiellement sur des investissements somme toute modestes dans les infrastructures routières et ne prévoyant aucune mesure additionnelle en transports collectifs.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 15 en annexe)

Pour : **52** Contre : **62** Abstention : **0**

Est enfin mise aux voix la motion de censure de M. Kotto (Bourget). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral, son premier ministre ainsi que sa ministre de la Culture et des Communications pour n'avoir pu obtenir du gouvernement fédéral ni la maîtrise d'œuvre en matière de culture et de communications ni le rétablissement du financement en matière de culture pour les organismes québécois.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 16 en annexe)

Pour : **52** Contre : **62** Abstention : **0**

2 avril 2009

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Beaudoin (Rosemont), M. Arcand, ministre des Relations internationales, Mme Roy (Lotbinière), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale, suite au retrait de l'aide bilatérale au développement de l'Agence canadienne de développement international en Afrique francophone annoncé le 23 février 2009, compte tenu des relations privilégiées du Québec avec l'Afrique francophone et de l'importance de la Francophonie dans la Politique internationale du Québec, demande au gouvernement du Canada de revoir cette décision et de reconnaître les besoins importants du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Niger et du Rwanda à titre de bénéficiaires de l'aide bilatérale canadienne au développement.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Rebello (La Prairie), M. Pelletier (Rimouski), M. Dutil, ministre du Revenu, M. Bonnardel (Shefford), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement fédéral qu'il ratifie les conventions fiscales bilatérales avec les juridictions qui se sont engagées auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques à améliorer la transparence et à mettre en place des échanges effectifs de renseignements en matière fiscale, et cela, dans le but de permettre au gouvernement du Québec de mieux lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Beaudoin (Rosemont), Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Roy (Lotbinière), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

2 avril 2009

QUE l'Assemblée nationale affirme sa vive désapprobation envers le projet de loi afghan interdisant aux femmes de la minorité chiite de refuser des rapports sexuels à leurs maris;

QU'elle demande au gouvernement afghan de respecter ses obligations en matière de droits humains, particulièrement en ce qui concerne le droit des femmes et revienne sur son code de la famille qui brime leurs libertés fondamentales.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Drainville (Marie-Victorin), M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Caire (La Peltrie), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Mois de la jonquille et salue particulièrement les bénévoles de la fondation qui par leur dévouement et leur implication rendent depuis 1938 le combat contre le cancer plus tolérable pour les gens qui sont atteints de la maladie ainsi que pour les proches;

QUE leur mission d'éradiquer le cancer se concrétise le plus rapidement possible.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, Mme Doyer (Matapédia), Mme Thériault, ministre déléguée aux Services sociaux, M. Caire (La Peltrie), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme;

QUE par cette occasion, elle témoigne notre attachement et notre solidarité à l'égard des hommes, des femmes et des enfants qui, au sein de notre société, présentent un trouble envahissant du développement.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

2 avril 2009

Conformément à l'article 146 du Règlement, M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 30, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le 9 avril 2009 et qu'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

- MM. Pierre Arnold et Richard Nault du Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu
- Fédération Québécoise des Clubs Quads

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE le ministre délégué aux Transports soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, Mme Bouillé (Iberville), M. Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Grondin (Beauce-Nord), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

2 avril 2009

QUE l'Assemblée nationale félicite Aliments du Québec, qui est un organisme voué à la promotion des produits agroalimentaires québécois par le biais du label « Aliments du Québec »;

QU'elle souligne l'efficacité de ce label qui, par son utilisation, fait augmenter les parts de marché des produits agroalimentaires fabriqués et vendus au Québec, augmentation qui profite à de petites entreprises dont les parts de marché sont limitées.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 7, Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de procéder à ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 4, Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité et modifiant la Loi sur les produits alimentaires.

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation se réunira en séance de travail afin de procéder à l'organisation de ses travaux.

2 avril 2009

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Whissell, ministre du Travail, proposant que le principe du projet de loi n° 25, Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 25 est adopté.

M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 25 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

M. Arcand, ministre des Relations internationales, informe l'Assemblée que Son Honneur le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 17, Loi instituant l'Office Québec-Monde pour la jeunesse et modifiant diverses dispositions législatives, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 17 est adopté.

M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 17 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

M. Dutil, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 2, Loi donnant suite au discours sur le budget du 24 mai 2007, à la déclaration ministérielle du 1^{er} juin 2007 concernant la politique budgétaire 2007-2008 du gouvernement et à certains autres énoncés budgétaires, soit maintenant adopté.

2 avril 2009

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 2 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 2 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Débats de fin de séance

À 17 h 39, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Trottier (Roberval) à M. Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, en remplacement de M. Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, concernant les opérations des industries minières telles que décrites dans le rapport du Vérificateur général du Québec.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, le deuxième débat est reporté à la séance du mardi 7 avril 2009 à 18 heures.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 7 avril 2009, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 17 h 51, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 7 avril 2009, à 10 heures.

Le Président

YVON VALLIÈRES

2 avril 2009

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de censure de Mme Marois, chef de l'opposition officielle :

(Vote n° 6)

POUR - 52

Aussant	Cousineau	Legault	Richard
Beaudoin	Curzi	Léger	<i>[Duplessis]</i>
<i>[Mirabel]</i>	Deltell	Lemay	Richard
Beaudoin	Doyer	Malavoy	<i>[Marguerite-D'Youville]</i>
<i>[Rosemont]</i>	Drainville	Maltais	Robert
Bédard	Dufour	Marois	Roy
Bérubé	Ferland	Pelletier	Simard
Blanchet	Gauvreau	<i>[Rimouski]</i>	<i>[Richelieu]</i>
Bonnardel	Girard	Pelletier	St-Arnaud
Boucher	Grondin	<i>[Saint-Hyacinthe]</i>	Traversy
Bouillé	Hivon	Picard	Tremblay
Caire	Khadir	Pinard	Trottier
Champagne	Kotto	Poirier	Turcotte
Charette	Lapointe	Rathé	Villeneuve
Cloutier	Leclair	Rebello	

CONTRE - 62

Arcand	Charest	Jérôme-Forget	Paradis
Auclair	Charlebois	Kelley	Pigeon
Bachand	Chevarie	L'Écuyer	Reid
<i>[Outremont]</i>	Corbeil	Lehouillier	Rotiroti
Bachand	Diamond	Lessard	Simard
<i>[Arthabaska]</i>	Drolet	MacMillan	<i>[Dubuc]</i>
Beauchamp	Dubourg	Mamelonet	Sklavounos
Béchar	Dupuis	Marcoux	St-Amand
Bergman	Dutil	Marsan	St-Pierre
Bernard	Gagnon-Tremblay	Matte	Thériault
Bernier	Gaudreault	Ménard	Tomassi
Billette	<i>[Hull]</i>	Moreau	Vallée
Blais	Gautrin	Morin	Vien
Bolduc	Gonthier	Normandeu	Weil
Boulet	Hamad	Ouellette	Whissell
Carrière	Huot	Ouimet	
Charbonneau	James	Paquet	

2 avril 2009

Sur la motion de censure de Mme Roy (Lotbinière) :

(Vote n° 7)

(Identique au vote n° 6)

2 avril 2009

Sur la motion de censure de M. Khadir (Mercier) :

(Vote n° 8)

POUR - 46

Aussant	Curzi	Lemay	Richard
Beaudoin	Doyer	Malavoy	<i>[Marguerite-D'Youville]</i>
<i>[Mirabel]</i>	Drainville	Maltais	Robert
Beaudoin	Dufour	Marois	Simard
<i>[Rosemont]</i>	Ferland	Pelletier	<i>[Richelieu]</i>
Bédard	Gauvreau	<i>[Saint-Hyacinthe]</i>	St-Arnaud
Bérubé	Girard	Pelletier	Traversy
Blanchet	Hivon	<i>[Rimouski]</i>	Tremblay
Boucher	Khadir	Pinard	Trottier
Bouillé	Kotto	Poirier	Turcotte
Champagne	Lapointe	Ratthé	Villeneuve
Charette	Leclair	Rebello	
Cloutier	Legault	Richard	
Cousineau	Léger	<i>[Duplessis]</i>	

CONTRE - 68

Arcand	Charbonneau	Huot	Paquet
Auclair	Charest	James	Paradis
Bachand	Charlebois	Jérôme-Forget	Picard
<i>[Outremont]</i>	Chevarie	Kelley	Pigeon
Bachand	Corbeil	L'Écuyer	Reid
<i>[Arthabaska]</i>	Deltell	Lehouillier	Rotiroti
Beauchamp	Diamond	Lessard	Roy
Béchar	Drolet	MacMillan	Simard
Bergman	Dubourg	Mamelonet	<i>[Dubuc]</i>
Bernard	Dupuis	Marcoux	Sklavounos
Bernier	Dutil	Marsan	St-Amand
Billette	Gagnon-Tremblay	Matte	St-Pierre
Blais	Gaudreault	Ménard	Thériault
Bolduc	<i>[Hull]</i>	Moreau	Tomassi
Bonnardel	Gautrin	Morin	Vallée
Boulet	Gonthier	Normandeau	Vien
Caire	Grondin	Ouellette	Weil
Carrière	Hamad	Ouimet	Whissell

2 avril 2009

Sur la motion de censure de M. Ferland (Ungava) :

(Vote n° 9)

(Identique au vote n° 6)

Sur la motion de censure de M. Drainville (Marie-Victorin) :

(Vote n° 10)

(Identique au vote n° 6)

Sur la motion de censure de M. Simard (Richelieu) :

(Vote n° 11)

(Identique au vote n° 8)

Sur la motion de censure de M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) :

(Vote n° 12)

(Identique au vote n° 6)

2 avril 2009

Sur la motion de censure de M. Curzi (Borduas) :

(Vote n° 13)

(Identique au vote n° 6)

Sur la motion de censure de Mme Bouillé (Iberville) :

(Vote n° 14)

(Identique au vote n° 6)

Sur la motion de censure de M. Bergeron (Verchères) :

(Vote n° 15)

(Identique au vote n° 6)

Sur la motion de censure de M. Kotto (Bourget) :

(Vote n° 16)

(Identique au vote n° 6)